

**Date de convocation 24/01/2018**

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 14
- Présents : 10
- Votants : 10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le 29 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

**Assistaient à la séance :** MM INIZAN Jean-Yves, LOUEDEC Philippe, CORVOISIER Alain, PAVOINE Jérôme, Mme HERVOIR Corinne, MM PIEL Pierrick, GLO Sébastien, Mmes RIGAUD Florence, BRAUD Anne et LITWINSKI Maëlle.

**Excusés :** Mme PERRUDIN Christiane, M COUDRAIS André.

**Absents :** Mme MOREL Sabine, M REBOUX Pierrick.

**Secrétaire de Séance :** Mme LITWINSKI Maëlle.

***Délibération 2018/02***

**Objet – PLAN LOCAL D'URBANISME – SURSIS À STATUER.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible, durant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'opposer un sursis à statuer (report de décision) aux autorisations d'occupation des sols demandées afin de ne pas aller à l'encontre du futur PLU. Ce sursis à statuer est opposable à compter de la tenue du débat sur le PADD par le Conseil Municipal.

Ce débat ayant eu lieu, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à utiliser, si nécessaire, ce sursis à statuer.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire usage du sursis à statuer tel que cela est prévu par le code de l'urbanisme.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer les arrêtés en découlant ainsi que tous les autres actes et documents s'y rapportant.

Copie certifiée conforme au  
registre des délibérations,



*(Signature)*  
Le Maire,  
Jean-Yves INIZAN